



### Etudier en classe prépa : comment compliquer les études des filles en filière d'excellence

Suivre des études en filière d'excellence, ce n'est pas pareil quand on est une fille ou quand on est un garçon. En cela parce qu'en France les garçons scolarisés en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ont deux fois plus de chance de bénéficier de l'internat de leur lycée.... et pas les filles!

Toutes disciplines confondues, il existe en effet 3.412 places d'internat pour les filles, contre 6.087 places pour les garçons. En Ile-de-France, sur les 26 lycées publics et privés avec CPGE disposant d'un internat, 18 lycées ont un internat mixte et 8 lycées ne disposent que d'un internat ... destiné aux garçons.

Contrairement aux garçons, les filles en classe prépa sans accès à l'internat sont donc confrontées à des conditions d'études dégradées: **logement distant, à un coût plus élevé.** Et lorsque le logement extérieur est tenu par des institutions religieuses, **les filles ne sont pas placées dans les mêmes conditions de laïcité que les garçons** hébergés dans les internats des lycées publics.

Ces discriminations sur le logement sont fortement aggravées lorsque les jeunes filles sont issues de milieux socialement défavorisés.

A cela s'ajoute, pour les filles hébergées ainsi à l'extérieur, des contraintes au quotidien particulièrement lourdes, qui **nuisent à leurs conditions d'études.** En effet, elles passent beaucoup de **temps dans les transports** entre leur domicile et le lycée, ce qui constitue autant de temps en moins pour étudier, vivre ou se reposer. En outre, et même si le lycée reste ouvert tard le soir, contrairement aux garçons hébergés sur place, elles accèdent plus difficilement à la **restauration, la bibliothèque ou les équipements sportifs, éléments pourtant mis au service des lycéens en classe prépa pour faciliter leurs études!**

A quand l'ouverture des internats aux filles, et pas seulement aux garçons?

Pour en savoir plus: <http://www.ouvronslesportes.org/>

### Un diplôme Inter Universitaire Conseiller-e référent-e en égalité femmes hommes

Les Universités Pierre et Marie Curie - Paris 6 et Sorbonne Nouvelle - Paris III propose un DIU, diplôme inter-universitaire consacré à l'égalité femmes hommes, destiné notamment aux responsables ressources humaines et formation, chargé-e-s de mission égalité, formateurs-trices, enseignants-es, conseillers-ères ANPE, syndicalistes, responsables associatifs, inspecteurs-trices du travail, assistant-e-s sociaux, travailleurs-euses sociaux, conseillers-ères d'orientation, cadres de la fonction publique... Que ce soit pour la prise d'un poste spécifique ou de façon complémentaire à une activité professionnelle, auprès d'entreprises, de collectivités territoriales, d'établissements publics, ou d'associations.

**Transdisciplinarité et la complémentarité des enseignements** caractérisent cette formation. Les stagiaires acquièrent ainsi une compréhension globale des enjeux et des perspectives pour développer l'égalité femmes hommes au sein des sphères professionnelle, publique et privée.

Cette formation diplômante est compatible avec une activité professionnelle. Elle est organisée à temps partiel: 3 jours par mois sur 10 mois, comprenant 210h de présentiel (de janvier à novembre 2010) et 140h de travail personnel tuteuré. Toutefois, des parcours professionnels individualisés sont possibles pour les stagiaires préférant une formation partielle.

**Les inscriptions se terminent en décembre 2009.** Il est cependant recommandé de s'inscrire dans les meilleurs délais.

Plaquette de présentation et dossier de candidature à demander à l'adresse suivante:

Université Pierre et Marie Curie  
Formation Continue - Les Cordeliers  
15, rue de l'Ecole de Médecine - 75006 Paris  
Contact : [anne-christine.pinchemel@upmc.fr](mailto:anne-christine.pinchemel@upmc.fr)  
tél: 01 53 10 43 20

**DIU** Egalité  
des chances  
entre  
les femmes et  
les hommes

Agenda - octobre 2009 Retrouvons-nous,  
toutes et tous pour une réelle égalité femmes hommes.



## Le viol est un crime, ne le banalisons pas !

En 1977, aux Etats-Unis, un homme a violé une fillette de 13 ans. Il a reconnu les faits et un procès devait avoir lieu. Craignant une peine plus lourde que celle prévue initialement, cet homme s'est soustrait à la justice en s'enfuyant en Europe. Aujourd'hui, un accord entre la Suisse et les Etats-Unis fait qu'il vient d'être rattrapé par son passé.

Des voix s'élèvent alors pour le défendre, pour dire combien cette arrestation est scandaleuse. Une des voix est celle d'un ministre. Pourquoi cette arrestation serait-elle scandaleuse ? Parce que cet homme est un réalisateur célèbre. Un crime n'en serait-il pas un lorsqu'il est commis par un homme de grand talent ?

**En France, une femme est violée toutes les 10 minutes. Il n'est pas admissible que des ministres de la République ou n'importe qui d'autre prennent le parti des agresseurs et envoient le message que ces actes criminels seraient tolérables.** Cette banalisation du viol doit cesser.

Dans l'affaire Polanski, la victime avait 13 ans lors des faits. Il est impossible de soutenir une justice à deux vitesses dans laquelle les célèbres, les riches, les « grands de ce monde » pourraient bafouer les droits des femmes et des enfants. Polanski est un artiste au talent indéniable. Cela ne le positionne pas pour autant au dessus de la justice humaine. Un artiste n'est pas un être qui, par le seul fait d'être artiste, pourrait se permettre tous les crimes.

Si pour Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication il ne s'agit que d'« une histoire ancienne qui n'a pas vraiment de sens », il convient de se rappeler que **la pédophilie est punie par la loi et qu'il est scandaleux de nier le poids de ce drame pour les victimes de ces abus.**

## Violences et viols : le lot quotidien pour les réfugiées au Tchad



**Le dernier rapport d'Amnesty International sur le Tchad révèle la situation dramatique des femmes, des jeunes filles et des fillettes réfugiées du Darfour.** Au quotidien, elles sont victimes de viol et d'autres violences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps situés dans l'est du Tchad, et ce en dépit de la présence des forces de sécurité de l'ONU.

Elles ont fui le Darfour à la recherche de sécurité et de protection par la communauté internationale et au lieu de cela elles sont agressées par des villageois des alentours et des membres de l'armée nationale tchadienne. L'est du Tchad accueille quelque 260 000 réfugiés du Darfour, dont plus de 142 000 femmes, jeunes filles et fillettes.

Lorsque les femmes vont à l'extérieur des camps de réfugiés pour chercher du bois et de l'eau, elles s'exposent à des harcèlements et des viols. Mais elles ne sont guère plus en sécurité à l'intérieur des camps. Elles risquent de subir des viols et d'autres violences commis par des membres de leur famille, d'autres réfugiés et le personnel des organisations humanitaires, censés pourtant les protéger. Les fillettes réfugiées sont parfois même victimes de harcèlement sexuel de la part de leurs enseignants dans les écoles des camps.

### « IL N'Y A PAS DE PLACE POUR NOUS ICI » VIOLENCES CONTRE LES RÉFUGIÉES DANS L'EST DU TCHAD - Amnesty international

Rapport « No place for us here: Violence against refugee women in eastern Chad »

<http://www.amnesty.org/fr/library> (en français)

Les auteurs de ces viols et d'autres formes de violence contre les femmes et les jeunes filles sont très rarement traduits en justice - même lorsque la victime dénonce cette agression auprès des autorités tchadiennes locales ou des dirigeants des camps. Il y règne une culture de l'impunité, particulièrement pour les viols et les violences contre les femmes. Le recours aux méthodes traditionnelles de résolution des conflits, visant à trouver des arrangements, perpétue aussi l'impunité et favorise la violence.

Selon Amnesty International, il est impossible d'évaluer le nombre exact de femmes et de jeunes filles victimes de viols et d'autres violences à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés dans l'est du Tchad. En effet, les femmes dénoncent rarement ces crimes, principalement en raison du traumatisme subi et par peur d'être mises à l'index, y compris par leur propre famille.

Amnesty International a demandé au gouvernement tchadien et à la communauté internationale de prendre sans délai des mesures efficaces afin de remédier aux viols et aux autres violences, généralisés et systématiques, dont sont victimes les femmes, les jeunes filles et les fillettes réfugiées du Darfour dans l'est du Tchad.



**Christine RIMBAULT – [chris\\_rimbault@yahoo.fr](mailto:chris_rimbault@yahoo.fr) – Secrétaire fédérale à l'Egalité femmes hommes  
& Andrea FUCHS – [andrea.fuchs@neuf.fr](mailto:andrea.fuchs@neuf.fr) – Secrétaire fédérale adjointe à l'Egalité femmes hommes**

**Centre d'information et de ressources du SF Egalité sur internet: <http://egaliteps75.canalblog.com/>**